



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Du jeudi 20 septembre 2018**

**I. Ouverture de la séance à 18h30**

**Nombre de Conseillers en exercice : 28**

**Etaient présents :**

M. DESANGLOIS – Mme MEZRAR – Mme ACHOURI – M. GRISEL – Mme BAULT – M. GRAVIGNY – Mme LOISEAU – Mme LEMONNIER HAQUET – Mme DESANGLOIS – M. PARMENTIER – M. DEFROMERIE – M. BULARD – Mme VANDEL – M. BIGOT – Mme LEPRON – Mme BENASSI – Mme BARRIERE – Mme QUOD-MAUGER – M. BAULT

**Absents ayant donné pouvoir :**

M. GONZALES à M. GRISEL  
M. ANSERMET à M. DEFROMERIE  
Mme MARQUIS à M. GRAVIGNY  
M. CERNEA à M. PARMENTIER  
M. BUTTARD à Mme LOISEAU  
M. LEGUILLON à M. DESANGLOIS  
M. DIATTA à Mme DESANGLOIS  
Mme SIEMEM à Mme BAULT

**Absente :**

Mme XAVIER

**II. Contrôle du quorum**

**III. Contrôle des délégations de vote**

- ✓ M. GONZALES *donne pouvoir* à M. GRISEL
- ✓ M. ANSERMET *donne pouvoir* à M. DEFROMERIE
- ✓ Mme MARQUIS *donne pouvoir* à M. GRAVIGNY

- ✓ M. CERNEA *donne pouvoir* à M. PARMENTIER
- ✓ M. BUTTARD *donne pouvoir* à Mme LOISEAU
- ✓ M. LEGUILLON *donne pouvoir* à M. DESANGLOIS
- ✓ M. DIATTA *donne pouvoir* à Mme DESANGLOIS
- ✓ Mme SIEMEM *donne pouvoir* à Mme BAULT

Présents : 19

Pouvoirs : 8

Absente : 1

Votants : 27

#### IV. Désignation du secrétaire de séance

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. M. DEFROMERIE est désigné pour remplir cette fonction.

#### Commande publique 1.1 Marchés Publics 1.1.1 travaux

- 2018-09-70 : Autorisation donnée à Monsieur le maire de signer les avenants du marché n° 2018/05 portant sur les travaux de rénovation thermique au gymnase A. Calmat.

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour 27      voix contre 0      Abstention 0

**Article 1** : à signer tous les actes relatifs à l'attribution du lot 6, en tenant compte du montant négocié, soit 40 000 € TTC et, ainsi, annuler et remplacer la partie concernant le lot 6 de la délibération 2018/05/34 ;

**Article 2** : à signer l'ensemble des avenants portant sur les modifications citées ci-dessus ;

**Article 3** : à signer tous les actes afférents à la passation de ces avenants.

#### Commande publique 1.1 Marchés publics 1.1.3 Services

- 2018-09-71 : Contrat groupe d'assurance des risques statutaires – Adhésion - Autorisation

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour 27      voix contre 0      Abstention 0

**Article 1** : D'accepter la proposition suivante :

Assureur : CNP ASSURANCES / SOFAXIS

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents affiliés à la CNRACL :

- Décès : 0.15 %
- Accident de service et maladie imputable au service avec une franchise de 30 jours par arrêt : 2.03 %
- Maladie de longue durée, longue maladie avec une franchise de 180 jours par arrêt : 4.80 %

Les services du Centre de Gestion assurent la gestion complète du contrat d'assurances en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0.20 % de la masse salariale assurée par la collectivité.

**Article 2** : D'autoriser la commune à adhérer au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine Maritime, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

**Article 3** : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions et tout acte y afférent, résultant de cette adhésion.

**Article 4** : D'autoriser Monsieur le Maire à résilier si besoin le contrat d'assurance statutaire en cours.

### **Commande Publique – 1.4 Autres contrats**

- 2018-09-72 : Convention entre la ville et la société SOS insectes

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : De donner son accord pour la mise en place de la convention et autorise M le Maire à signer la convention et tous les actes afférents à son application.

### **Fonction publique 4.1 personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T. 4.1.1 création transformation suppression de postes**

- 2018-09-73 : Tableau des effectifs

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : d'autoriser Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Maire à prendre et à signer les arrêtés y afférents.

### **Fonction publique 4.1 personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T. 4.1.1**

- 2018-09-74 : Recrutement d'un agent au service informatique

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : D'autoriser Monsieur le Maire à créer un emploi permanent relevant du grade de technicien territorial au service informatique, d'une durée hebdomadaire comme indiqué ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

**Article 2** : D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée de 1 an renouvelable dans la limite d'une durée totale de 2 ans.

**Article 3** : La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2018.

### **Fonction publique 4.1 personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T. 4.1.1**

- 2018-09-75 : Recrutement d'un directeur

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : D'autoriser Monsieur le Maire à créer un emploi permanent et à recruter un agent relevant du grade d'attaché territorial pour effectuer les missions de pilotage, d'animation et de coordination des services éducation, enfance, jeunesse, sport et vie associative, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018.

**Article 2** : D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée de 1 an renouvelables dans la limite d'une durée totale de 2 ans.

**Article 3** : La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2018.

### **Fonction publique 4.1 personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T. 4.1.1**

2018-09-76 : Recrutement d'un agent à la restauration

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : D'autoriser Monsieur le Maire à créer un emploi permanent et à recruter un agent relevant du grade d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe pour effectuer les missions de cuisinier au service restauration, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

**Article 2** : D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée de 1 an renouvelables dans la limite d'une durée totale de 2 ans.

**Article 3** : La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2018.

### **Fonction publique 4.1 personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T. 4.1.1**

• 2018-09-77 : Recrutement d'un agent à la crèche

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : D'autoriser Monsieur le Maire à créer un emploi permanent relevant du grade de médecin hors classe classe pour effectuer les missions de médecin à la crèche/halte- garderie la Galipette, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 1 heure, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

**Article 2** : D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée de 1 an renouvelable dans la limite d'une durée totale de 2 ans.

**Article 3** : La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2018.

### **Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T. – 4.1.8 autres**

• 2018-09-78 : RIFSEEP actualisation

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : D'approuver la mise en place du RIFSEEP pour les assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques, dans les conditions prévues par la délibération 2017/12/114.

#### **Fonction publique 4.4 Autres catégories de personnels**

- 2018-09-79 : Recrutement d'un contrat d'apprentissage service restauration

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : D'autoriser Monsieur le Maire à recourir au contrat d'apprentissage.

**Article 2** : D'autoriser Monsieur le Maire à conclure dès le mois de septembre 2018 un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Restauration	1	CAP cuisine	2 ans

**Article 3** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis.

**Article 4** : La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2018.

#### **Institutions et vie politique 5.7 intercommunalité 5.7.8 autres**

- 2018-09-80 : Approbation du rapport de la CLECT du 2 juillet 2018

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : d'approuver le rapport de la CLECT du 2 juillet 2018 en annexe

**Article 2** : En vertu de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune.

**Article 3** : la présente publication sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine-Maritime, à Monsieur le Président de la Métropole de Rouen Normandie

**Article 4** : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

#### **Autres Domaines Compétences 9.1 autres domaines d compétences des communes 9.1.5 divers**

- 2018-09-81 : Engagements de la ville : Accord de Rouen pour le Climat dans le cadre de la COP21

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : d'approuver la liste des engagements de la ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf qui sera intégrée à l'Accord de Rouen pour le Climat.

### **Autres domaines de compétences 9.1 Autres domaines de compétence des communes 9.1.5 Divers**

- 2018-09-82 : Contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles et adhésion à l'ADICO

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : d'adopter la proposition de Monsieur le Maire,

**Article 2** : d'autoriser le Maire à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposée par l'ADICO,

**Article 3** : d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette adhésion,

**Article 4** : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **Autres domaines de compétences 9.1 Autres domaines de compétence des communes 9.1.4 Jeunesse**

- 2018-09-83 : Modification du projet d'établissement de la crèche-halte garderie La Galipette

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : de valider les modifications du règlement de fonctionnement, liées aux modalités de prise de congés dans le cadre du contrat de mensualisation.

**Article 2** : de valider les modifications du projet d'établissement, portant sur :

- le remplacement des corporations pour les postes de direction par la référence du texte législatif.
- la définition de l'équipe éducative.
- le libre choix pour la famille de fournir ou non le repas de son enfant.
- la présentation de l'espace d'éveil multi-sensoriel."
- la place du parent lors de l'adaptation.
- le langage et l'agressivité du jeune enfant en collectivité.
- la place et l'encadrement des stagiaires.

### **Domaines de compétences par thèmes 8.1 enseignements**

- 2018-09-84 : Convention de coopération en vue de l'externalisation d'une partie de l'enseignement de l'IME Max BRIERE

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : de valider le contenu du projet de convention et d'autoriser M le Maire à signer la convention et tous les actes afférents à sa mise en œuvre.

## **Autre domaine de compétences 9.1 autres domaines de compétence des communes 9.1.4 jeunesse**

- 2018-09-85 : Reconduction du dispositif « Contrat Municipal Etudiant » pour l'année 2018/2019

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : d'approuver les modalités de mise en œuvre du Contrat Municipal Etudiant, telles que décrites ci-dessus,

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à sa mise en œuvre,

## **Domaine et Patrimoine 3.2 Aliénations**

- 2018-09-86 : Désaffectation de l'usage du public de l'Impasse Victor Huet et suppression de ce chemin rural pour intégration dans le domaine privé de la Ville et autorisation de cession de l'emprise à la SHEMA-FONCIM, aménageur du quartier de la Mayère pour la Ville

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : D'autoriser la désaffectation de l'usage du public de l'impasse Victor Huet afin de permettre un remembrement parcellaire nécessaire à l'aménagement du futur quartier de la Mayère.

**Article 2** : D'autoriser la suppression de l'impasse Victor Huet considérée comme un chemin rural afin que l'emprise puisse intégrer le domaine privé de la Ville ;

**Article 3** : D'autoriser, en conséquence, la vente de cette emprise d'environ 515 m<sup>2</sup> à l'opérateur intervenant pour le compte de la commune, à savoir la SAS GROUPEMENT SHEMA-FONCIM.

**Article 4** : De mettre à la charge de la SAS GROUPEMENT SHEMA-FONCIM, les frais de délimitation foncière et de géomètre d'un montant de 3 052.67 €

**Article 5** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété de la parcelle précitée ainsi que tout acte relatif à cette affaire.

## **Domaine et Patrimoine 3.2 Aliénations**

- 2018-09-87 : Convention de servitude pour une extension du réseau de gaz entre la Ville et la Société GRDF sur la parcelle AM 108 située Rue Galbois

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : D'accorder au profit de la Société Gaz Réseau Distribution France SA, un droit réel immobilier sur la parcelle AM 108, propriété de la Commune, pour l'extension du réseau de canalisation de gaz.

**Article 2** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitude conclue entre la Ville et la SA GRDF.

### **Domaine et Patrimoine 3.2 Aliénations**

- 2018-09-88 : Participation financière aux frais de viabilisation des parcelles ZA 594, ZA 596 et ZA 598 situées Rue aux Thuilliers.

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : De prendre en charge les frais de raccordement au réseau électrique ENEDIS des parcelles ZA 594, ZA 596 et ZA 598 afin de permettre leur viabilisation avant cession, à la SCI GCF OKIS pour un montant total de 13 645 € HT.

**Article 2** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

### **Finances locales 7.1 décisions budgétaires 7.1.8 tarifs**

- 2018-09-89 : Tarifs spectacles Graine de public

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : d'approuver la proposition des nouveaux tarifs des spectacles labellisés Graine de Public de l'Espace culturel Philippe Torreton comme indiqués ci-dessus.

### **Domaines de compétences par thèmes 8.9 culture**

- 2018-09-90 : Convention partenariat Ville de St-Pierre-lès-Elbeuf - Ville d'Elbeuf 20ème Festival Graine de Public

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf et la Ville d'Elbeuf.

### **Domaines de compétences par thèmes 8.9 culture**

- 2018-09-91 : Convention de partenariat entre la ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf et le la ville de Caudebec-lès-Elbeuf pour l'organisation d'un spectacle « Graine de Public ».

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf et la Ville de Caudebec-lès-Elbeuf.

### **Domaines de compétences par thèmes 8.9 culture**

- 2018-09-92 : Convention partenariat Ville de St-Pierre-lès-Elbeuf - Cirque Théâtre d'Elbeuf 20ème Festival Graine de Public



Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de St Pierre les Elbeuf et le Cirque Théâtre d'Elbeuf.

**Article 2** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf et la Ville d'Elbeuf sur Seine

### **Domaines de compétences par thèmes 8.9 culture**

- 2018-09-93 : Convention partenariat Ville de St-Pierre-lès-Elbeuf - Ville de Cléon 20ème Festival Graine de Public

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf et la Traverse de Cléon.

### **Domaines de compétences par thèmes 8.9 culture**

- 2018-09-94 : Convention partenariat Ville de St-Pierre-lès-Elbeuf - Ville de la Londe 20ème Festival Graine de Public

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf et la Ville de La Londe.

### **Domaines de compétences par thèmes 8.9 culture**

- 2018-09-95 : Convention de partenariat entre la ville de Saint- Pierre-lès-Elbeuf et le la ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf pour l'organisation d'un spectacle « Graine de Public ».

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf et la Ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf.

### **Domaines de compétences par thèmes 8.9 culture**

- 2018-09-96 : Convention partenariat Ville de St Pierre lès Elbeuf Ville de Tourville la Rivière 20ème Festival Graine de Public

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour 27 voix contre 0 Abstention 0

**Article 1** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, la Ville de Tourville la Rivière et la Compagnie Comédiamuse.

### **Domaines de compétences par thème 8.9 culture**

- 2018-09-97 : Voyage des élèves du collège JE Blanche à Rieti/Jumelage

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour        27        voix contre        0        Abstention        0

**Article 1** : D'inscrire la somme de 1 811.50 euros, représentant le coût des voyages Air France au cpte 6247, chacune des familles des 9 élèves ayant participé à hauteur de 30 euros.

**Article 2** : De procéder au versement de la somme de 214.04 euros, représentant le coût du voyage de l'accompagnatrice à la Caisse de la coopérative du collège Jacques-Emile Blanche de Saint-Pierre-lès-Elbeuf.

### **Informations**

- M. Petit du Narval va céder son entreprise. Le bar sera fermé réglementairement pendant 15 jours avant la reprise d'activité par deux personnes avant réouverture.
- Arrivée d'une notaire sur la commune à côté de la bibliothèque
- Suite à sa rénovation, une rencontre a eu lieu au Leader Price qui nous a fait part d'une augmentation de son chiffre d'affaire depuis la réalisation des travaux
- Dans le cadre de la redynamisation du centre-ville, il reste 4 phases à réaliser
- Le Magasin Texti est à vendre

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 19H40

Le Maire

  
Patrice DESANGLOIS